

*Politique économique*

Programme d'expérience et de formation professionnelles, qui aidera les entreprises à engager (en hiver et en été) des jeunes aux prises avec des difficultés face au marché du travail, et à leur fournir de la formation et une expérience pratique pertinente. Ce programme innovateur, mené en collaboration avec des chambres de commerce à travers le pays, pourrait bien se révéler l'un des moyens les plus efficaces dont nous disposerons pour combler l'écart qui existe entre l'école et le monde du travail. Je prévois que cette année, environ 7,000 jeunes profiteront du Programme de formation et d'expérience professionnelles.

Dans l'immédiat toutefois, nous devons nous atteler à la tâche de trouver du travail utile et productif au grand nombre de nouveaux venus dans les rangs des actifs. C'est pour cela que l'automne dernier le ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration annonçait, outre la stratégie d'emploi de 1977-1978 (dont le budget se chiffre à 350 millions), un budget supplémentaire de 100 millions pour les programmes PIL de cet hiver, ce qui porterait l'allocation de ce programme à 200 millions, et lui permettrait de fournir, je tiens à le répéter, des emplois qui dureront jusqu'en juin à des dizaines de milliers de Canadiens. Les initiatives du PIL apportent une contribution certaine à l'infrastructure des collectivités. Elles créent des milliers d'emplois additionnels, et aident leurs participants à acquérir et à conserver de bonnes habitudes de travail. Même si la plus grande partie de l'incidence du programme sur l'emploi est encore à venir, le PIL n'en représente pas moins l'un des facteurs essentiels de la croissance considérable de l'emploi enregistrée en février.

Monsieur l'Orateur, en 1977-1978, aux termes des mesures que nous avons déjà annoncées, nous fournirons 126,000 mois-hommes de travail dans le cadre du PIL de cet hiver; 288,000 mois-hommes de travail dans le cadre de Canada au travail (budget: 200 millions de dollars); 60,000 mois-hommes de travail dans le cadre de Jeunesse Canada au travail et de la Compagnie des travailleurs d'été; 19,000 mois-hommes de travail dans le cadre du Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE).

Dans l'ensemble, la stratégie d'emploi profitera à 135,000 participants, en plus de ceux qui travaillent déjà à des initiatives PIL de cet hiver. Ces mesures, soulignons-le, viennent s'ajouter à nos autres grands programmes de main-d'œuvre, par exemple: le programme de formation de la main-d'œuvre, grâce auquel environ 300,000 stagiaires à plein temps seront formés, au coût d'environ 600 millions; le Programme de mobilité de la main-d'œuvre qui, au coût d'environ 14 millions de dollars, permettra à 15,000 travailleurs en chômage et à leurs familles de déménager dans une localité où ils pourront trouver un emploi à plein temps.

Les programmes de notre stratégie quinquennale ne sont pas immuables. Au contraire, ils sont très souples et le ministre est disposé à y apporter en temps et lieu tous les changements et modifications qui se révéleront nécessaires, en vue de satisfaire aux besoins immédiats et à long terme de la population active.

Toutefois, je tiens surtout à signaler que le projet de loi présentement à l'étude à la Chambre des communes nous offre une nouvelle façon de relever le défi que posent, jour après jour, l'emploi et le chômage dans une société industrielle moderne. Grâce à certaines modifications, nous pourrions rem-

placer les prestations d'assistance sociale par l'emploi productif et satisfaisant que les Canadiens désirent tant obtenir.

Le projet de loi nous permet de donner de la formation plutôt qu'un simple chèque aux prestataires d'assurance-chômage. En effet, il offre à ces derniers la possibilité de suivre des cours de formation, tout en recevant des prestations d'assurance-chômage, et d'utiliser ces sommes comme principale source de soutien du revenu pendant la durée de ces cours.

Ce nouveau système nous permettra de libérer des fonds et d'admettre à la fois un plus grand nombre de chômeurs aux cours de formation professionnelle, dont le besoin se fait fortement sentir. Cela signifie qu'au lieu de chercher, parfois vainement, un emploi difficile à trouver, des milliers de Canadiens pourront employer leur temps et leurs talents à l'amélioration de leur «employabilité» et de leurs revenus à long terme, mais aussi que nous pourrions utiliser les dépenses actuelles pour donner aux gens la chance de se tailler une place plus attrayante et plus prometteuse sur le marché du travail.

Dans la même veine, le projet de loi nous permettra de mettre sur pied des projets pilotes afin de déterminer s'il est possible d'établir un lien utile entre les paiements de soutien de l'assurance-chômage et les projets de création d'emploi. Je ne m'attends pas que cette initiative constitue cette année l'un des principaux facteurs de réduction du chômage, mais elle pourrait devenir très importante l'an prochain si les expériences donnent de bons résultats.

Aux termes du projet de loi, nous pourrions également mettre à l'essai le système de travail partagé, dont l'usage est déjà répandu en Europe pour réduire le chômage et maintenir le contact avec le milieu du travail. Ce système, grâce auquel une usine peut faire travailler tous ses effectifs les trois-quarts du temps au lieu d'en licencier le quart, présente certains avantages. Ainsi, il permet aux entreprises de garder leurs travailleurs de façon à n'avoir pas besoin d'en former de nouveaux à la reprise de la production. Les employés ne perdent ni leurs compétences ni leurs habitudes de travail et restent en place. Le coût net, pour l'assurance-chômage, est presque nul. Le système est donc potentiellement avantageux pour toutes les parties. Le ministre espère pouvoir lancer cet automne un certain nombre de projets pilotes de travail partagé et, s'ils sont aussi fructueux que j'ose le croire, leur donner considérablement d'expansion à l'avenir pour le plus grand bénéfice de tous les Canadiens. Tous ces nouveaux usages de l'assurance-chômage aideront à freiner ou à réduire le chômage.

Tous fourniront aux travailleurs des possibilités qu'ils n'ont pas présentement, et personne ne sera obligé de participer. Leur esprit s'inspire largement des recommandations faites par l'OCDE dans son récent exposé sur une politique générale d'emploi. Selon moi, les mesures que le gouvernement a adoptées et adopte, pour combattre le chômage à court et à long termes, sont celles que lui dictent l'état de notre économie et notre situation internationale. Il faut étudier les statistiques globalement, et non pas uniquement les chiffres pour un mois en particulier. Le gouvernement actuel fait probablement plus pour combattre le chômage de façon positive que la plupart de nos partenaires économiques.

Nous avons élaboré une stratégie d'emploi qui a déjà commencé à porter ses fruits. Dans les mois qui viennent, la situation s'améliorera encore. Nous avons l'intention de jume-